

(Saint Rémy sur Durolle

EAU LIBRE 1^{ère} CATEGORIE (art R436.6 code environnement)

Altitude : 640 m Superficie : 12 ha Profondeur : 6M

Peuplement : salmonidés et poissons blancs.

Gestion : A.A.P.P.M.A La Protectrice de la Durolle

Cartes donnant accès à la pêche : Carte interfédérale, Carte personne majeure, Carte découverte femme, carte personne mineure, carte jeune, carte hebdomadaire, carte journalière, vignette halieutique egho/urne

REGLEMENT DE LA PECHE

Article 1 : La période d'ouverture de la pêche est celle des rivières classées en première catégorie piscicole, du 11 mars au 17 septembre 2023, prolongée du 18 septembre au 08 octobre inclus, sauf pour la truite fario dont la fermeture est le 17 septembre au soir.

Heures d'ouverture : heures légales.

Nombre de cannes autorisées : 2

Article 2 : L'emploi des asticots et autre larves de diptères comme esche est autorisé. L'amorçage est interdit.

Pêche en barque, float tube, pêche sur les 2 plages et dans l'enceinte de la piscine, pêche de nuit interdites.

Article 3 : Nombre de prises salmonidés : 4 /jour/pêcheur : taille de capture des salmonidés : 23 cm.

Article 4 : La pêche du brochet : ouvrira le dernier samedi d'avril : 29/04/2023 et fermera le dimanche 17/09/2023, Taille 60 cm ; maximum de captures par pêcheur et par jour de 2 prises

La pêche du sandre ouvrira du : 11 mars au 17 septembre 2023, pas de taille en 1ere catégorie : nombre de prise 1 par jour/pêcheur

ARTICLE 5 : La pêche de la carpe : **amorçage interdit, la bouillette ,le maïs ,les graines, autorisée uniquement comme esche, transport de carpe vivante de (60 cm et +) interdite amende jusqu'à 22500 euros.**

INFRACTIONS – SANCTIONS

Toute personne ne respectant pas le règlement ou les conditions d'accès s'expose à des amendes suivant barème, respecter la propreté des lieux. **Points de ventes des cartes de pêche :** Auberge gauloise à st Rémy sur Durolle , restaurant chez Virginie à Chabreloche ou sur www.cartedepeche.fr.